

# LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE VICHY COMMUNAUTÉ:

FAVORISER LE BIEN-ÊTRE ET LA SANTÉ DES HABITANTS DU TERRITOIRE

### **SIGNATURE**

23 octobre 2019





























## UN CONTRAT AU SERVICE DE LA SANTÉ

La santé est une préoccupation majeure, qui fait depuis quelques années partie des priorités de Vichy Communauté. La signature d'un Contrat Local de Santé, outil porté conjointement avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes, démontre une fois de plus la volonté des élus du territoire d'agir en faveur du bien-être et de la pleine santé des habitants.

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil qui vise à décliner localement, en tenant compte des spécificités du territoire et des besoins locaux, les orientations définies par le Projet Régional de Santé (PRS 2018-2028) et le Plan Régional Santé-Environnement (PRSE3 2017-2021).

Il permet de mobiliser les acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux et de consolider les partenariats locaux autour des enjeux liés à la santé tels que la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social. L'objectif du CLS est de faire émerger des actions pertinentes auprès de la population.

# LE VOLET SANTÉ D'UN PROJET GLOBAL POUR L'AGGLOMÉRATION

Le CLS de Vichy Communauté est signé à l'échelle des 39 communes qui constituent le territoire de la communauté d'agglomération. Toutefois, les actions qui seront conduites dans ce cadre veilleront à s'articuler en cohérence avec les dynamiques et les acteurs du Bassin de Santé Intermédiaire de Vichy et du Pays Vichy-Auvergne.

L'ambition du CLS de Vichy Communauté est également de veiller à son articulation avec les politiques publiques et les projets menés localement par la communauté d'agglomération et ses partenaires. Ainsi, les actions engagées dans le cadre du CLS seront conduites en cohérence avec celles définies dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial (PAT) et celles conduites dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH). Le CLS constituera le volet « santé » du Contrat de Ville pour les quartiers prioritaires du territoire (quartiers des Ailes, à Vichy, et Cœur d'Agglo à Vichy et Cusset). Initialement signé pour la période 2015-2020, le Contrat de Ville est prolongé jusqu'en 2022 et vise à répondre aux orientations définies par le Pacte de Dijon qui prévoit de mobiliser des outils tels que les CLS afin de lutter contre le renoncement aux soins et favoriser l'accès à des soins de proximité pour les habitants des quartiers prioritaires. La communauté d'agglomération souhaite également, en partenariat étroit avec l'Université Clermont Auvergne, mettre en œuvre des actions qui contribueront à faire de Vichy et son agglomération une plateforme pour expérimenter, observer, analyser et diffuser les innovations favorisant le bien-être et la santé à tous les âges de la vie (projet de « City lab' »).

De son côté, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a accompagné Vichy Communauté à hauteur de 20 000 €sur l'exercice 2017-2018 pour :

- Actualiser le diagnostic santé sur le territoire du BSI de Vichy,
- Déployer la coordination sur ce nouveau territoire d'action,
- Contribuer au développement du plan d'actions du CLS vers le nouveau territoire et promouvoir la convergence et/ou la mutualisation des actions (pour information, l'ancien CLS ne portait que sur la ville de Vichy)
- Être force de proposition et accompagner des projets pour l'amélioration de l'attractivité du territoire en matière d'installation de professionnels de santé.

### **DU DIAGNOSTIC AUX FICHES ACTION**

Suite à la réalisation d'un diagnostic territorial, les priorités retenues dans le cadre du CLS de Vichy Communauté se déclinent en axes stratégiques qui seront mis en œuvre de façon opérationnelle au moyen de fiches-actions retenues et évaluées annuellement par le comité de pilotage. Les fiches-actions mobiliseront un partenariat plus large que celui constitué par les seuls signataires du CLS. Elles seront annexées annuellement au contrat.

Les axes stratégiques sont les suivants :

- AXE 1 : Promouvoir un environnement et un cadre de vie favorables à la santé
- AXE 2 : Soutenir l'offre de soins, son maillage et son organisation
- AXE 3 : Favoriser l'accès aux soins pour tous et en continu
- **AXE 4** : Structurer le parcours de soin des populations en situation de fragilité (personnes âgées, personnes en situation de handicap)
- AXE 5 : Promouvoir la santé mentale et prévenir le suicide
- AXE 6 : Rendre le citoyen acteur de sa santé
- AXE TRANSVERSAL : Piloter, animer et coordonner

# LE CLS, UN CADRE GÉNÉRAL AVEC DES ACTIONS MULTIPLES

#### Quelques exemples:

 Déploiement d'actions sport-santé en milieu rural, notamment en Montagne Bourbonnaise, en ciblant de façon privilégiée les séniors. Ces actions, telles que le dispositif « marchons dans nos campagnes », permettront également de lutter contre l'isolement;



e-pictura - chepko

- En direction des plus jeunes :
  - Mise en place d'un plan de **lutte contre les conduites addictives** (drogue, alcool, écrans etc;) à l'échelle des 39 communes de Vichy Communauté, en partenariat avec l'Education nationale :
  - Mise en place, en partenariat avec l'ANPAA 03, d'un **village de la santé avec une première édition les 1**<sup>er</sup> **et 2 avril 2020 à la Maison des Associations à Vichy**. Il s'agit d'ateliers autour de la santé à destination des lycéens et étudiants, certaines filières universitaires étant actrices de ces ateliers, comme l'ISRP qui propose des séances de prévention et gestion du stress. En marge, il est prévu un escape game thématique et un stand pour la fabrication de cocktails sans alcool;
- En lien avec les partenaires qui le portent (Centre hospitalier de Vichy, CCAS de Vichy et ANEF 63), mise en œuvre d'une **stratégie de pérennisation du Pôle de Santé Publique**.

## **DES ACTEURS ENGAGÉS**

Le contrat est signé pour une durée de 3 ans (2019-2022) avec une possibilité de le prolonger à 5 ans par avenant. L'engagement des signataires et des partenaires permet de garantir une partie du succès du dispositif, notamment par la création de liens de proximité et le financement d'actions. Leur investissement dans l'évaluation au terme de l'échéance du contrat sera également un facteur de réussite pour démontrer les effets du Contrat Local de Santé.

### LES SIGNATAIRES DU DISPOSITIF

La Communauté d'agglomération Vichy Communauté

- L'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes Ainsi que les co-signataires :
- La Préfecture de l'Allier
- Le Conseil Départemental de l'Allier
- L'Éducation Nationale
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- Le Centre Hospitalier de Vichy
- Le Pays Vichy-Auvergne
- La Polyclinique la Pergola
- · Le CREPS Auvergne-Rhône-Alpes de Vichy
- L'ANEF63

Afin de s'assurer de l'efficacité du Contrat Local de Santé, Vichy Communauté a fait le choix d'engager une coordinatrice dont la première mission concerne l'animation d'un partenariat des acteurs présents sur le territoire. L'objectif est de favoriser la mise en œuvre d'actions en santé et de mettre en valeur les dynamiques locales déjà existantes. La participation des usagers, premiers concernés, est également un point important à souligner dans l'orientation souhaitée du CLS. Concrètement, la coordinatrice sera garant de l'organisation des aspects fonctionnels et techniques du dispositif. Elle assurera le lien avec les institutions et les partenaires, le suivi et l'évaluation du CLS et la création d'un Conseil Local en Santé Mentale.

Le Contrat Local de Santé vise la cohérence des dispositifs déjà existants et n'a pas vocation à remplacer ou dédoubler des initiatives. Prendre en compte les déterminants sociaux qui ont une incidence sur le bien-être et la santé des habitants suivra ces trois principes :

- Une stratégie et des objectifs définis en commun avec les partenaires,
- Un programme d'actions pluriannuel co-construit à partir des besoins locaux,
- Un suivi de la mise en œuvre et une évaluation des résultats.



#### **DIRECTION DE LA COMMUNICATION - PRESSE**

Marie-Bénédicte REYNARD - Chef de Cabinet - Responsable de la Direction de la communication Christel DEBOUT-TOMCZAK - c.debout@vichy-communaute.fr - Responsable adjointe de Direction de la communication

......

Sandra GUYOMARCH - s.guyomarch@vichy-communaute.fr - Chargée de communication

